

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 27 juin 2016

Délibération n° 2016-1321

commission principale: proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s): Lyon 1er

objet : Réhabilitation du collecteur Quai de la Pêcherie - Individualisation totale d'autorisation de programme

service: Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 7 juin 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 29 juin 2016

Présents: MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, M. Gascon, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guilland, Guimet, Hamelin, Hémon, Huguet, Mme Ihell, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés: Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Galliano (pouvoir à M. Colin), Charles (pouvoir à Mme Baume), Artigny (pouvoir à M. Hémon), Bravo (pouvoir à Mme Pietka), Butin (pouvoir à Mme Laurent), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Genin (pouvoir à M. Millet), Havard (pouvoir à M. Guilland), Mme Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Kabalo (pouvoir à M. Bret), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Roche (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Roustan.

Conseil du 27 juin 2016

Délibération n° 2016-1321

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s): Lyon 1er

objet: Réhabilitation du collecteur Quai de la Pêcherie - Individualisation totale d'autorisation de

programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 juin 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Cette opération fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 adoptée par délibération n° 2015-0475 du Conseil de la Métropole du 6 juillet 2015.

Elle vient s'inscrire dans la volonté de réhabilitation générale des réseaux d'assainissement sur la rive gauche de la Saône dans le cadre de la gestion patrimoniale.

Ces collecteurs sont en mauvais état et non conformes. Ils entraînent une infiltration des eaux usées directement dans la nappe d'accompagnement de la Saône et peuvent générer des instabilités de la voirie des quais.

Le projet se décompose en 2 tranches de travaux :

- une mise aux normes du système d'assainissement du quartier Platière/Meissonnier, aujourd'hui en rejet direct à la Saône.
- une réhabilitation du collecteur visitable et des branchements associés sur le Quai de la Pêcherie.

Ces travaux permettront de retrouver un fonctionnement hydraulique conforme aux exigences de l'État en matière de loi sur l'eau, ainsi que d'assurer la pérennité du patrimoine urbain (quais, voiries, bâti et autres concessionnaires).

Ils permettront, également, de retrouver des conditions d'hygiène et d'exploitation plus acceptables avec :

- la mise aux normes des branchements d'immeubles,
- la limitation des rejets aux droits des aménagements des rives de Saône,
- la limitation des nuisances olfactives du quartier.

Les travaux seront exécutés de l'été 2016 à 2018 :

- 2016 : mise aux normes du système d'assainissement de la rue de la Platière et modification du fonctionnement du déversoir d'orage (durée des travaux : 8 mois),
- 2017-2018 : réhabilitation du collecteur visitable et des branchements du Quai de la Pêcherie (durée : 12 mois).

Le coût global du projet au budget annexe de l'assainissement se décompose en 2 parties :

- 1 une première partie, réseau rue de la Platière, estimée à 500 000 € HT, afin :
- de créer un séparatif eaux usées rue de la Platière : 220 000 € HT,
- de modifier le fonctionnement du déversoir d'orage : 220 000 € HT,
- d'effectuer la réfection des revêtements de chaussées et trottoirs : 60 000 € HT.

2 - une seconde partie, sur le collecteur existant quai de la Pêcherie, estimée à 1 500 000 € HT, afin de réhabiliter et renforcer le collecteur visitable et ses branchements ;

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

- 1° Approuve la réhabilitation du collecteur quai de la Pêcherie à Lyon 1er.
- **2° Décide** l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P19 Assainissement pour un montant de 2 000 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement réparti selon l'échéancier prévisionnel suivant sur l'opération n° 2P19O5079 :

- 2016: 500 000 € HT, - 2017: 1 200 000 € HT, - 2018: 300 000 € HT.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 29 juin 2016.